



FLASH-INFOS N° 05/2022

DECEMBRE 2022

EDITORIAL



Restons confiants en l'avenir

Après deux années de pandémie, l'année 2022 nous aura permis de rétablir nos relations sociales, de nous retrouver, de partager ensemble des moments de convivialité grâce au retour de nos traditionnelles manifestations festives et culturelles. Nos associations ont retrouvé leur vitalité.

Mais je ne peux pas ne pas évoquer, après 77 ans de paix le retour de la guerre en Europe. L'invasion de l'Ukraine par la Russie nous a sidérés et traumatisés.

Saluons le courage et la résistance d'un peuple martyrisé qui donne aux yeux du monde une leçon d'héroïsme et de patriotisme.

L'année 2022 aura également été marquée par la crise énergétique et l'inflation, touchant chacun d'entre nous et notamment les plus bas revenus, sans oublier l'été le plus chaud que notre pays n'ait jamais connu.

Les crises se succèdent, nous les traversons et nous les traverserons ensemble unis, forts et solidaires.

Restons confiants en l'avenir et en ce qui nous concerne nous poursuivrons en 2023 le développement et la modernisation de nos infrastructures pour vous offrir un cadre de vie durable et attractif.

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, je veux au nom de toute mon équipe municipale vous souhaiter une très belle année 2023 pleine de bonheur de réussite pour vous et ceux qui vous sont chers.

Gérard ABBAS,
Maire de Fains-Véel

Vice-président de la Communauté d'Agglomération
Vice Président du Conseil Départemental

CONTACTS MAIRIE

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : accueil@mairie-fains-veel.fr

Site internet : www.fains-veel.fr

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833



VOUS TROUVEREZ AVEC CE FLASH - INFOS

L'AGENDA 2023 DE LA COMMUNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2022



Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité, sauf celui concernant l'avenant au marché de rafraîchissement de la salle de spectacle et de la salle d'exposition de la verrerie, adopté avec une abstention.

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE SECOURS. Cette nomination étant de la compétence du Maire et non du Conseil Municipal, cette délibération est annulée sur demande de la Préfecture.

EFFACEMENT DES RESEAUX SECS RUE D'EGREMONT A VEEL - 2ème tranche - ATTRIBUTION DU MARCHE. Sur proposition de la commission d'attribution des marchés, ces travaux sont attribués à l'entreprise SO TP LOC pour un montant de 89 844,10 € HT.

AVENANT N°2 AU LOT ESPACES VERTS ET MOBILIER URBAIN DU MARCHE DE REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET LES ABORDS DE L'EGLISE. Afin d'éviter les stationnements anarchiques sur la place, le dispositif de sécurité sera complété de bornes et potelets pour un montant de 5 508,51€ HT. Le marché attribué à ID VERDE d'un montant prévisionnel de 71 179 € HT sera porté à 60 986,20 € HT.

AVENANT N°1 AU MARCHE FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION. L'alimentation électrique de 8 caméras nécessite des travaux pour un montant de 5 335 € HT. Le marché attribué à l'entreprise IRIS d'un montant prévisionnel de 99 960 € sera porté à 108 565,50 € HT.

AVENANT N°1 AU MARCHE RAFRAICHISSEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLE ET DE LA SALLE D'EXPOSITION DE LA VERRERIE. Afin de sécuriser le dispositif extérieur, une protection métallique en maille sera posée au-dessus du matériel pour un montant de 1 433 € HT. Le marché attribué à l'entreprise LHERITIER d'un montant prévisionnel de 91 800 € HT sera porté à 70 049,21 € HT.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ILOT MAIRIE-ECOLE MATERNELLE. Il sera fait appel à un assistant à maître d'ouvrage pour la conduite des opérations nécessaires à la réalisation de ce projet avec avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2023. L'ensemble des subventions accordées pour la réalisation des chantiers en cours n'étant pas encaissé, la ligne de trésorerie de 300 000 € accordée par le Crédit Mutuel est reconduite pour une année.

TARIFS 2023. Ils concernent l'occupation de l'espace public, le centre de loisirs, les concessions du cimetière, la location des salles communales. Le taux de l'inflation de 6,2 % constaté entre novembre 2021 et novembre 2022 sera répercuté sur les tarifs. L'usage sur option du système de rafraîchissement des salles de la verrerie sera facturé en sus pour un montant forfaitaire de 50 € par jour d'utilisation. L'absence de nettoyage des locaux loués conduira à appliquer une déduction de 60 € sur la restitution du dépôt de garantie.

EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 AVANT SON ADOPTION. Autorisation est donnée, par anticipation au vote du budget, d'engager, de liquider, et de mandater des crédits d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissements ouverts au budget primitif 2022 pour un montant global de 219 420,50 €.

DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE. Cette demande sera formulée sur la base d'un projet pédagogique établi par le directeur de l'école.

CONVENTION AVEC LA BOULANGERIE MAGINOT. Elle a pour objet de définir les conditions d'utilisation du branchement électrique appartenant à monsieur MAGINOT, situé avenue de la libération, pour l'alimentation des caméras de vidéoprotection C12 et 13.

PROGRAMME DES COUPES DE BOIS PRESENTE PAR L'O.N.F. POUR L'EXERCICE 2023 /2024. La vente des coupes (parcelle 19a) l'exploitation en régie (parcelles 26-8-32a-33a) et la délivrance à la commune pour affouages (parcelle 38).

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES (DOCUMENT UNIQUE). La réalisation de l'amélioration des conditions de travail pour l'exercice 2022 s'élève à 8 960,69 €. Le programme prévisionnel pour 2023 s'établit à 7 056 € auquel s'ajoutera le coût des formations.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL CONSECUTIVE A LA REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES CONCERNANT LES COMMUNES. L'article 24 : Liste des délibérations et compte rendu sera ainsi rédigé : *Article L.2125-25 modifié du CGCT : la liste des délibérations de la séance examinées par le conseil est affichée à la mairie sous huitaine consécutive à la séance. Elle précise la date de la séance, et pour chaque délibération : la numérotation, l'objet ainsi que la décision du conseil (approbation ou refus). Le compte-rendu de la séance est affiché sous huitaine consécutive à la séance, il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil. »*

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : Pas d'exercice du droit de préemption sur la cession de la parcelle 130 BB de 8a 79ca sises 5 impasse de Rondeval.

VISITE DE ST NICOLAS A FAINS-VEEL LE 2 DECEMBRE



Un spectacle a été proposé aux enfants des classes de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Animé par la compagnie Les P'tits Bidous sur le thème « bienvenue sur la terre », ce spectacle musical raconte l'histoire d'un petit garçon « Bouillotte », un peu bougon qui s'ennuie et tourne en rond comme la terre. Un jour il rencontre Tabara une extra-terrestre tombée du ciel et cette rencontre va changer sa vie.



St Nicolas est parti du stade accompagné par les enfants et la musique. Place de la mairie un superbe feu d'artifice l'attendait. Accompagné du père Fouettard avec ses triques, il a distribué dans le hall de la mairie des friandises à tous les enfants.



Feu d'artifice tiré au dessus de l'église



St Nicolas et le père Fouettard reçus par le maire



CONCERT DES CHORALES

Dimanche 11 décembre, la salle des Verreries a accueilli plus de 200 personnes



Les chorales LaFaMi de l'école de musique de Fains-Véel et du conservatoire de Verdun, dirigées par Virginie Manteaux, ont proposé un concert varié et haut en couleurs : (Balavoine, Lavilliers, Sheller, Claudio Capéo, Gotainer, Cabrel, Goldman, Johnny Clegg, Souchon ...)

La cinquantaine de choristes, accompagnés par 3 musiciens, ont enjoué le public, qui s'est d'ailleurs empressé de demander un bis à la fin du programme.



Prochains rendez-vous de l'école de musique :

Samedi 4 février 2023 15h, à la salle Rostand : audition publique des élèves de la classe de guitare, suivie d'un concert de deux professeurs de guitare locaux, qui vous emmèneront dans leur univers sud-américain et jazz manouche. Entrée gratuite.

Dimanche 5 février 2023 15h, à la salle des Verreries : les accordéonistes finnois, et le Finn's Orleans Band (Musique de Nouvelle-Orléans), 2 ensembles de l'école de musique, se rassembleront pour un concert exceptionnel.

REPAS DE NOEL AU RESTAURANT SCOLAIRE

Comme de coutume, le dernier repas précédant les vacances scolaires de Noel, cuisiné par le chef et son équipe, a encore régalié les enfants présents !



Menu du 15 décembre 2022

Feuilleté de Saint Jacques

Sauté de chevreuil forestier

*Poêlée festive aux notes
d'agrumes*

Gratin dauphinois crémeux

Panaché de fromages

Buchettes pâtisseries variées

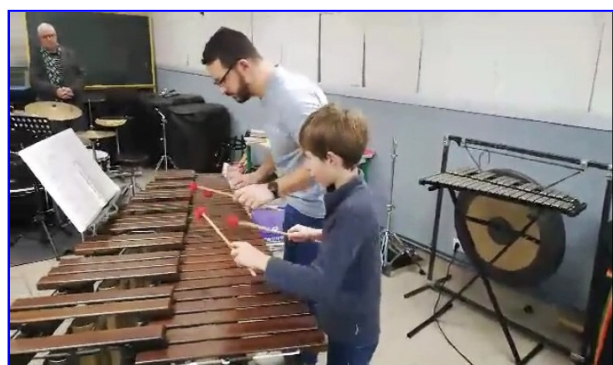


AUDITIONS A L'ECOLE DE MUSIQUE

Des auditions des élèves de l'école de musique se sont déroulées samedi 10 décembre.

Ces auditions ont pour but d'habituer les jeunes et moins jeunes élèves à jouer devant un public. Elles permettent également de mettre en avant le travail régulier de ces apprentis musiciens investis. 3 à 4 auditions par an sont ainsi programmées.

La vingtaine d'élèves, se battant contre le stress, ont pu faire partager de bien belles prestations à l'auditoire.



Les claviers à percussions, la guitare, la trompette, le violon et le chant ont fait vibrer les murs de l'école.



PARTICIPATION DES ECOLES AU TELETHON



Les enfants de l'école primaire de Fains-Veel ont couru pour le Téléthon

Les élèves de l'école de Fains-Véel ont participé à une rencontre USEP avec d'autres écoles. Ils ont été confrontés à des situations de handicap dans le domaine sportif. Différents ateliers leur ont permis de découvrir les difficultés et obstacles que peuvent rencontrer les personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre du parcours citoyen, ils se sont investis pour le Téléthon. En fonction de leur capacité et de leur âge, chaque élève a couru par solidarité pour les enfants malades. Les parents se sont engagés à faire un don à la hauteur des tours effectués par leur enfant.

De retour en classe, ils ont été récompensés par un chocolat chaud et un goûter.

L'USEP C'EST QUOI ?

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré est la fédération sportive scolaire des écoles primaires publiques, habilitée par le Ministère de l'Education Nationale et agréée par Jeunesse et Sports.

Secteur sportif scolaire de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire, l'USEP contribue à la formation d'un citoyen sportif par son action éducative et sportive

DISTRIBUTION DES COLIS AUX AINES



C'est une équipe de 26 bénévoles, composée de conseillers municipaux, de membres du centre communal d'actions sociales et du conseil des sages, qui a sillonné la commune pour distribuer aux ayants droits les 229 colis de fin d'année dont 75 Duo et 154 Solo.



VISITE AUX ANCIENS FINNOIS ET VEILLOTS



Les anciens Finnois et Veillots, contraints de quitter leur domicile pour intégrer les EHPAD (Etablissements pour Personnes Agées Handicapées et Dépendantes), au nombre de 6 aux Cépages, 13 à la Sapinière et 3 aux Mélèzes, n'ont pas été oubliés.

M. Gérard Abbas, Maire accompagné d'Anne MOLET représentante du CCAS leur ont rendu une petite visite et remis une boîte de chocolats.



MESURES D'ECONOMIE D'ENERGIE POUR LA COMMUNE

Confrontée à l'envolée des prix de l'énergie, de l'ordre de + 79 % pour le gaz et de + 50 % pour l'électricité, des premières mesures d'économie ont été réalisées pour réduire les consommations de la commune.

Concernant l'éclairage public, une mise en service le matin à 6 h au lieu de 5h30 et une extinction le soir à 23 h au lieu de 23h30 dégagant un gain journalier d'une heure, permettra une économie pour les 607 luminaires installés sur la Commune de l'ordre de 2 920 € TTC (tarif 2021) estimée à 4 380 € (tarif 2022).

Les illuminations de fin d'année ont été maintenues, car très peu coûteuses en énergie avec l'utilisation des ampoules LED, mais avec sobriété uniquement sur les rues de la Gare, du Château, Place de la Mairie et une section de la rue d'Egremont entre les carrefours avec les rues de Fains et de Combles à Vée.



Nouvelle programmation des chaudières concernant le chauffage des bâtiments

LIEUX	JOURS	HEURES	Confo	Éco
Mairie	Du lundi au vendredi	7h30 / 17h	19°	15°
	Samedi matin	8h / 12h	19°	
	Samedi après-midi au lundi	12h / 7h30		15°
Ecole maternelle	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	7h00 / 18h30	19°	15°
	Mercredi -Samedi- Dimanche			15°
Ecole Primaire	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	8h / 16h30	19°	15°
	Mercredi -Samedi- Dimanche			15°
Restaurant scolaire	Lundi – Mardi- Jeudi- Vendredi	10h / 14h	19°	15°
	Mercredi -Samedi- Dimanche			15°
Salle Rostand	Lundi			15°
	Mardi	9h / 19h	17°	15°
	Mercredi	14h / 19h	19°	15°
	Jeudi	8h / 17h	19°	15°
	Vendredi			15°
	Samedi			15°
	Dimanche			15°
	Si location		19°	
Salles du Stade	Tous les jours de la semaine	9h / 20h	17°	15°
Cité Faucher	Tous les jours de la semaine			12°
	Si location		19°	
Salle de spectacle aux Verreries	Tous les jours de la semaine			12°
	Si location (bouton service)		19°	
Mairie à Vée	Tous les jours de la semaine			12°
	Si location (chauffage électrique)		19°	

MAIRIE ANNEXE A VEEL

L'année s'achève, et avec elle ce dernier conseil municipal 2022 réuni en cette salle de la mairie annexe de Vée! comme le veut la tradition établie depuis la fusion en 1973 de la commune de Fains-les-Sources avec celle de Vée!.



Après une interruption de 2 ans, provoquée par le COVID, Noël a de nouveau été fêté dans cette salle samedi 17 décembre. 14 enfants lauréats du lâcher de ballons du 14 juillet 2022, 4 enfants lauréats du concours sur le nombre de pièces tiré lors du feu d'artifice donné pour la Saint Nicolas et 5 enfants issus de familles nombreuses ont reçu leur cadeau.



Cette sympathique réception s'est poursuivie avec celle organisée par l'amicale du personnel à destination des enfants des agents communaux.



REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE AUX VERRERIES

Superbe décoration réalisée par l'atelier déco avec Annie Oquident et son équipe



La piste de danse a été sollicitée !



Le réveillon organisé par l'association « Vivre en Fains » a connu un vif succès avec 280 convives. L'organisation de cette soirée orchestrée par le Président Claude Maucourt et son équipe bénévole a été parfaite à tous les niveaux.

L'ambiance est démarrée !



Danse en ligne



La décoration des tables et de la salle, la réception des personnes, le repas géré par Jérôme Leseur, traiteur local, ont contribué à l'excellente ambiance de cette soirée.



**Rendez vous en 2024
avec l'orchestre Frédéric Buch
déjà réservé**